

# Cours de musique donnés par Jean-Claude Welche

## FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

- Nom et prénom de l'élève :
- Date de naissance :
- Adresse :
- Téléphone : Portable :
- Email :
- Nom et prénom des parents (si élève mineur) :

**Je désire m'inscrire au cours de :** violon - piano - guitare – mandoline - flûte de Pan - scie musicale - cor des Alpes (entourez votre choix)

**Mes horaires possibles sont** (parmi le mardi 14h-21h, mercredi 9h-12h et 14h-21h, jeudi 14h-21h) (écrivez le + de possibilités possibles...) :

**Mon horaire préféré est :**

**L'horaire convenu avec le professeur est :**

**Je choisis la formule suivante** (cochez votre choix...) :

- 1 cours individuel de 60 minutes, à 50 euros
- 1 trimestre (10 cours) de cours individuels de 60 minutes, à 400 euros - de 30 min, à 250 euros - de 40 min, à 300 euros
- 1 trimestre de cours semi-collectifs de 60 minutes (violon ou guitare)(2 élèves min, 5 élèves max), à 200 euros

NB : 1° Durant la période particulière de post confinement, les cours semi-collectif sont limités à 2 élèves max

2° Je ne donne, actuellement, plus de cours à domicile (sauf cas particuliers....)

### Conditions générales :

1° Les cours ont lieu, entre le 15 septembre 2020 (à partir du 8 septembre pour la leçon d'essai des nouveaux arrivés) et le 30 juin 2021, les mardi entre 14h et 21h, mercredi entre 9h et 12h et entre 14h et 21h, jeudi entre 14h et 21h (sauf congés scolaires français, zone A), au 12 rue de l'Artisanat, 01710 Thoiry. Téléphone : 00 (33) 6.10.95.49.39 / Mail : jeanclaude.welche.musique@gmail.com

2° Les entretiens, les essais et inscriptions, ont lieu du lundi 8 septembre au vendredi 11 septembre 2020. Les élèves s'inscrivant au-delà de cette date, ou en cours d'année scolaire, sont acceptés dans la limite des places disponibles.

3° L'élève s'engage pour un trimestre. Les règlements (en liquide, chèques ou virements bancaires) sont effectués au préalable ou, au plus tard, lors de la 2ème leçon. Un paiement étalonné avec plusieurs chèques (3 maximum) est possible.

4° Lorsqu'un trimestre de cours est terminé, l'engagement de l'élève pour le trimestre suivant est reconductible ou pas, après discussion et de commun accord, en fonction notamment du respect du point n° 8.

5° Toute absence de l'élève non prévenue 24h à l'avance est non remplaçable. Pour toute absence prévenue au-delà de 24h à l'avance, l'étudiant recevra la possibilité de recevoir sa leçon selon l'horaire qui lui sera proposé (maximum 3 x par trimestre). Si l'étudiant a déjà reçu ses 10 leçons du trimestre, cette possibilité ne lui sera pas proposée. (voir point n° 10)

6° L'élève inscrit à un cours semi-collectif dont l'assistance descendrait en dessous de 2 élèves (s'il se retrouve seul...) serait invité, lors de l'engagement au trimestre suivant, à se joindre à un autre cours semi-collectif existant, ou à prendre un cours individuel.

7° Les élèves utilisent un « carnet de bord » dans lequel ils écrivent, pendant leur semaine de pratique, une question sur laquelle le professeur basera l'essentiel du cours. Ils sont libres d'y inscrire également eux-même la matière à travailler, les consignes à appliquer et les engagements pris.

8° Lors de son inscription, l'élève s'engage à pratiquer à domicile son instrument au minimum 3 x 10 min/semaine. (voir point n° 4)

9° Le professeur se réserve le droit de s'absenter (de manière raisonnable et en prévenant 1 semaine à l'avance), pour raisons professionnelles ou personnelles, en dehors des congés scolaires.

10°. Les cours non reçus dans le trimestre (pour cause d'absences de l'élève), ne seront en aucun cas remboursés. Le professeur s'engage, de son côté, à ce que chaque élève ait la possibilité de recevoir au minimum 10 cours par trimestre. Si les 10 cours n'ont pas reçu la possibilité d'être donnés (pour cause d'absence du professeur), les cours non reçus dans le trimestre seront proposés à une autre date. Si davantage que 10 cours peuvent être donnés: cadeau !

Je soussigné(e),

certifie avoir lu et accepté les conditions générales.

Fait à Thoiry, le

Signature :